

Commune de Goumoëns



Rapport de gestion 2022

Table des matières

Le mot du Syndic	3
Administration générale	4
Introduction.....	4
Généralités	4
Faits notables non exhaustifs de l'année 2022 dans la Commune de Goumoëns.....	4
Population	7
Municipalité.....	7
Répartition des dicastères du 1er janvier au 31 décembre 2022.....	7
Participations intercommunales et Associations	8
Administration et bourse.....	10
Voirie.....	11
Préavis municipaux soumis au Conseil communal	11
Comptes 2022.....	15
Bouclément 2022	15
Analyse des comptes.....	15
Situation financière au 31 décembre 2022.....	16
Montant des emprunts :	16
Montant des liquidités	17
Commentaires des variations budgétaires notables.....	18
Tête de chapitres, par ordre administratif	18
Différence budgétaire nette des têtes de chapitres	18
Comptes de fonctionnement	20
Conclusions	24
Préavis municipal n° 04/2023.....	25

Le mot du Syndic

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme dit l'adage : *on ne se rend compte de ce que l'on avait que quand on le perd.*

Comme je l'avais relevé dans le rapport de gestion de 2020, j'avais fait part de ma frustration en tant que syndic de ne plus pouvoir participer en présentiel à ces assemblées qui sont autant d'occasions pour entretenir des relations avec des collègues, d'apprendre de chacun ces petits détails qui permettent de contourner les obstacles et avancer plus sereinement dans la conduite de la Commune. Mais c'est acté, en tout cas en ce qui concerne le COVID-19, les restrictions sont entièrement levées et ce retour à la normale est réconfortant !

Autre changement dans notre Commune où une page s'est tournée, à la fin de l'automne, avec le départ en retraite de notre secrétaire municipale, après 32 années de services. Elle quitte l'administration sereine car le mandat accordé à l'entreprise PRO Archives ces deux dernières années pour l'aide au classement et à la centralisation des documents de nos trois villages a porté ses fruits. En effet, grâce à l'installation par les archivistes d'une nouvelle classification des documents, la relève, engagée au premier janvier 2023, a aisément trouvé ses marques au sein de l'administration communale de Goumoëns.

Disparue enfin l'insouciance d'une société où l'on peut gaspiller une l'électricité abondante. En effet, en fin d'année, une piqûre de rappel de la guerre en Ukraine a fait prendre conscience aux pays d'Europe occidentale des conséquences des sanctions internationales sur les énergies fossiles importées de Russie et de l'importance d'entrer dans cette transition énergétique forcée et d'anticiper les pénuries d'énergie à venir.

Dans le même temps en France s'est conjugué une exceptionnelle mise à l'arrêt, pour entretien, de nombreuses centrales nucléaires. La France qui est, avec l'Allemagne, l'un des principaux fournisseurs d'électricité de la Suisse. Dans le canton de Vaud, l'état-major de conduite a planché sur plusieurs scénarios sur l'alimentation électrique des districts et à dispenser des séances d'information aux communes sur les différents dangers, y compris ceux impliquant des délestages (coupure générale d'électricité).

Heureusement pour nous, l'hiver 2022-2023 fut clément et a éloigné ces risques de pénurie, pour un temps au moins. L'approvisionnement de la Suisse en électricité reste cependant critique et cet exercice de crise préparé fin 2022 sera renouvelé à la fin de l'automne 2023.

Mais d'ici-là je vous en souhaite d'ores et déjà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une bonne lecture de ce deuxième rapport de gestion de la législature 2021-2026, et de profiter, malgré tout, de ces prochaines belles journées d'été.

Administration générale

Introduction

La Municipalité vous présente son rapport de gestion de l'année 2022, accompagné des comptes de l'exercice 2022, conformément à l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Ce rapport présente les faits notables et les chiffres clés de la Commune pour l'année 2022.

Quant à l'exercice comptable 2022, la Municipalité est heureuse de vous présenter des comptes positifs. A l'image des précédents exercices de cette législature, des entrées extraordinaires et des dépenses associatives moins élevées que prévues ont notablement servi à l'établissement de comptes bénéficiaires. L'Exécutif, dans la mesure de ses compétences allouées, a aussi maîtrisé les dépenses, dans le respect du budget adopté par le Conseil communal.

Pour terminer, la Municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et l'important travail effectué en 2022.

Généralités

L'Autorité exécutive a siégé à 47 reprises en séances hebdomadaires ordinaires fixées tous les lundis à partir de 18h30 pour un total de 138 heures et 20 minutes. Lors de ses séances, la Municipalité a pris acte de nombreux objets qui ont été insérés dans 224 pages de procès-verbaux. Les membres de l'Exécutif ont également siégé, in corpore ou en délégation, dans la mesure où elles eurent lieu, à de nombreuses séances, de plus en plus en présentiel, avec les diverses commissions permanentes ou commissions ad hoc du Conseil communal (ci-après CC), des Autorités ou Services cantonaux et régionaux, des promoteurs, architectes, ingénieurs, techniciens pour les différents services, tels que urbanisation, eau, éclairage, gaz, routes, transports publics et signalisation, pour les domaines scolaires et sociaux, pour la sécurité des personnes, de même que pour les bâtiments, forêts, déchetterie et gestion des déchets.

Faits notables non exhaustifs de l'année 2022 dans la Commune de Goumoëns

- Le 14 janvier, le Syndic participe à une séance du conseil des communes du LEB où le conseil d'administration présente aux membres les planifications 2024-2030 du LEB. Dans la convocation est indiqué que le LEB assurant une mission d'intérêt public qualifiée par l'État de Vaud d'infrastructure dite "critique", les participants sont informés que le port du masque reste obligatoire partout et en tout temps à l'intérieur des bâtiments. Les contraintes COVID s'allègent et permettent des réunions en présentiel mais ne sont pas encore abolies.

- Le 18 janvier, 7ème réunion du comité de projet pour la construction du nouvel EMS de Goumoëns-la-Ville. Ces séances vont se poursuivre mensuellement durant toute l'année. Un des objectifs est de pouvoir présenter en 2022 au Conseil Communal de Goumoëns un plan partiel d'affectation pour la zone d'utilité publique qui hébergera le nouvel EMS.

- Entre le 31 janvier et le 25 février, des contacts avec le bureau DTP d'Orbe et le directeur de l'ASIRE permettent de finaliser les coûts du projet de circulation piétonnière jusqu'au nouveau collège et de la modification des arrêts de bus Car Postal afin de présenter un préavis au Conseil Communal.
- Le 10 mars a eu lieu le rapport annuel du SDIS à la salle de l'Etang d'Etagnières. L'occasion de revenir sur l'année écoulée, de féliciter les nouveaux promus, de remercier chaleureusement les « retraités » et d'aborder quelques points pour l'avenir.
- L'assemblée de printemps des syndics du district du Gros-de-Vaud s'est déroulée le 17 mars à Froideville. Les mesures COVID étant levées, le préfet Pascal Desauges a intronisé dans la confrérie les 16 nouveaux syndics issus des élections de 2021. Une présentation de l'étape challoise du prochain Tour de Romandie qui aura lieu autour d'Echallens le 28 avril 2022.
- Le 24 mars, le Conseil des 50 de l'UCV se réunit à Ecublens. A cette occasion, la présidente de l'association fait une présentation des processus relatifs à la révision de la loi sur les communes et de l'implication du comité de l'UCV dans ce dossier. Suite aux attaques informatiques des communes de Rolle en août 2021 et Montreux en octobre 2021, une information est aussi dispensée sur les mesures de collaboration canton-communes sur la cybersécurité. A ce sujet, on peut aussi ajouter que début mars 2022, l'association EFAJE a été victime d'une attaque par « ransomware ». L'organisation a pu récupérer la plupart de ses données et a déposé une plainte pénale.
- Le 13 avril, une délégation de la Municipalité rencontre des représentants de la DGTL dans leur bureau de Lausanne pour discuter de la suite du projet de modification du plan d'affectation communal (PACOM) en vue d'une redéfinition des surfaces destinées à la zone à bâtir.
- Avril 2022, la Municipalité met au concours le poste de secrétaire municipal(e).
- Le 25 avril, la Municipalité, après deux années COVID d'interruption, invite les aînés du village de plus de 70 ans à un repas et une animation sous forme de "Quiz" multimédia entrecoupé de questions sur quelques mots de vocabulaire bien vaudois.
- Le 28 avril, la Tour d'eau est trois fois à l'honneur lors du passage des trois boucles du Tour de Romandie 2022, dans son étape centrée sur Echallens.



Coureurs du Tour de Romandie à l'entrée du village

- Le 21 mai, la Municipalité de Goumoëns conjugue avec les journées de Fête de la Nature l'inauguration de la réserve forestière des Grands Bois qui prendra place dans notre forêt pour les 50 prochaines années.
- Le mois de juin voit se succéder les assemblées générales des associations auxquelles la Commune est affiliée, dont entre autres la Fondation les Châteaux, Conseil des communes du LEB, Service Technique Intercommunal, Association Région Gros-de-Vaud, SDIS, ORPCI.
- Le 11 juin, une délégation de l'administration communale est présente à la journée des communes vaudoises qui s'est déroulée sur le site du Giron de jeunesse à Chavornay. Nos félicitations au comité d'organisation : pas simple de faire transiter autant de bus sur ces chemins bétonnés autour du site du giron et en plein travaux de réfection des routes dans la commune de Chavornay
- Le 26 juin, soit plus de 2 ans et demi après son ouverture (rappelons-nous l'arrivée du COVID en mars 2020 et ses mesures de restriction), la boulangerie Bezençon peut enfin inaugurer officiellement son établissement au public.
- Le 2 juillet, la Municipalité a organisé sur invitation et à l'attention des nouveaux habitants arrivés dans la Commune après le 1^{er} juillet 2017, une journée festive qui leur a permis de visiter le village en calèche et de prendre part à une démonstration de confection du Taillé de Goumoëns. Les invités ont ensuite été conviés à un repas servi par un traiteur sous une tente dans les jardins de l'EMS.
- 1^{er} août, la fête est organisée par la société de Jeunesse avec des activités autour de la salle du Battoir à Goumoëns-la-Ville. La Municipalité choisit de reprendre son concept de 2020 et d'illuminer en couleur la Tour d'eau.
- Le 2 septembre, dans le cadre de sa visite des districts en début de législature, l'UCV invite à Essertines-sur-Yverdon les nouveaux élus des communes pour une présentation de ses activités pour les communes vaudoises. Parmi les sujets traités se trouvent les solutions de complémentarité canton-communes sur la cybersécurité, des informations sur la réouverture du dossier "nouvelle péréquation intercommunale" et de l'avancement de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 dans des communes pilotes.
- Le 8 septembre, l'ASET organise une séance de présentation à l'attention des municipaux des communes membres. Le CODIR expose à cette occasion l'état de la situation du projet de la STEP et de sa planification ainsi que les études en cours pour la transformation des STEP en station de pompage.
- Le dimanche 25 septembre, une délégation d'environ 80 habitants de Goumoëns et environ se déplace en bus pour une visite du Musée de Ballenberg et participe, en se faisant entendre haut et fort, à l'intronisation de Monsieur Cyril Bezençon au titre de Chevalier du bon pain.
- Le 4 octobre, les mesures COVID étant entièrement levées, les communes de Goumoëns et d'Oppens reçoivent à tour de rôle Monsieur Pascal Dessauges à l'occasion de la visite préfectorale annuelle.
- Les 7 et 8 octobre 2022, la société du Taillé a organisé la 12^{ème} édition de sa "Fête du Taillé". Cette fête bisannuelle a sauté son tour en 2021 à cause des restrictions imposées par le COVID. Mais cette fête qui porte son nom s'inscrit désormais dans les réjouissances incontournables de notre Commune et il était normal de l'organiser

cette année. La Municipalité tient à relever que cette manifestation ne pourrait se tenir sans le soutien des sociétés locales, piliers de notre cohésion villageoise. Un comité du Taillé et 9 sociétés du village ont travaillé fermement à l'organisation et à la réussite de cette fête. Nous les en remercions chaleureusement.

- 10 octobre, la Préfecture organise une séance d'information sur les scénarios de pénuries d'énergie dans le canton de Vaud et qui précise aux divers représentants des municipalités du Gros-de-Vaud les impacts supposables dans le district.
- 1er novembre, le comptoir du Gros-de-Vaud thématise aussi sur la *Crise énergétique 2022-2023* lors de son Forum de l'Economie à l'attention des entreprises et des autorités politiques du district.

Population

Au 31 décembre 2022, la Commune comptait, selon statistique Vaud, 1'175 habitants en résidence principale, répartis de la manière suivante :

- 1044 suisses et 147 étrangers
- 584 femmes dont 137 filles de moins de seize ans; et 591 hommes dont 142 garçons de moins de seize ans.

Notre population comptait 787 électeurs pour les scrutins communaux et 736 électeurs pour les scrutins cantonaux et fédéraux.

Il est à noter que les réfugiés avec permis S présents sur le sol vaudois ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de population vaudoise et donc n'influencent pas les coûts à l'habitant.

Municipalité

Répartition des dicastères du 1er janvier au 31 décembre 2022

La Municipalité n'a opéré aucun changement dans l'attribution des dicastères attribués depuis le 1er juillet 2021 et ils sont rappelés ci-dessous.

Philippe Jamain, Syndic :

Administration générale, finances, informatique, police des constructions et aménagements du territoire

Remplaçant : M. Laurent Vulliamy vice-Syndic

Laurent Vulliamy, Vice-Syndic :

Eaux, épuration, STEP, gestion des déchets, services industriels et cimetières

Remplaçant : M. Patrick Pochon

Michel Vuerchoz :

Forêts, routes, éclairage public, voirie et affaires sociales

Remplaçant : M. Benjamin Jaquier

Patrick Pochon :

Bâtiments communaux, EFAJE, culture, domaines et chemins, paroisses

Remplaçant : M. Michel Vuerchoz

Benjamin Jaquier :

Pompiers, PCI, police, écoles, sports, environnement
Remplaçant : M. Philippe Jamain Syndic

Participations intercommunales et Associations

Mis à part les tâches liées aux dicastères de chacun, la majorité des membres de la Municipalité occupent diverses fonctions au sein des comités, commissions, conseils, associations diverses, etc.

En qualité de représentants de notre Commune, il s'agit des organismes suivants : (situation au 31 décembre 2022)

Philippe Jamain, Syndic :

- Délégué du district du Gros-de-Vaud au Conseil des 50 de l'UCV
- Délégué à l'UCV (Union des Communes Vaudoises)
- Membre de droit à l'Association de la Région Gros-de-Vaud
- Délégué aux assemblées de l'ARGdV
- Membre de la commission Territoire et Mobilité de l'ARGdV
- Membre de droit de la plate-forme du Plan Directeur Régional
- Délégué municipal au STI (Service Technique Intercommunal)
- Délégué de la Commission d'estimation fiscale des bâtiments
- Membre du conseil de la Fondation Les Châteaux, Etablissement médico-social, et membre de l'Association Des amis de la Fondation
- Membre du comité de projet pour la construction du nouvel EMS de Goumoëns-la-Ville
- Membre du Conseil des Communes du LEB

Laurent Vulliamy, vice-syndic:

- Délégué municipal à VALORSA (traitement des déchets)
- Membre du Codir du SIEGEO (Service Intercommunal des Eaux usées Goumoëns Et Oulens)
- Membre du Codir à l'AIAEE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau d'Echallens et Environ)
- Membre du Codir de l'ASET, Association intercommunale de la régionalisation de l'épuration du bassin versant de la région d'Echallens

Benjamin Jaquier :

- Membre du Codir de l'ORPCI Gros-de-Vaud (Organisme Régional de Protection Civile)
- Délégué municipal à l'Association intercommunale du SDIS Gros-de-Vaud
- Délégué municipal à l'ASIRE (Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens)
-

Patrick Pochon :

- Délégué municipal à l'ORPCI Gros-de-Vaud
- Délégué municipal à la Paroisse du Talent et Paroisse catholique
- EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros de Vaud et environ)

Michel Vuerchoz :

- Représentant municipal au Triage des Grands-Bois
- Délégué aux affaires sociales en particulier dans les associations suivantes :
- ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens)
- RSRL (Réseau Santé Région Lausanne)
- Ludothèque Echallens et environ
- BRE (Bibliothèque Régionale d'Echallens)
- APVRL (Association Passeport Vacances Région Lausanne)
- Délégué municipal suppléant à l'ORPCI Gros-de-Vaud

Comme déjà relevé à plusieurs reprises, le Syndic et les Municipaux doivent de plus en plus s'engager dans les associations et groupements régionaux afin de pouvoir anticiper certaines décisions et se tenir informés des évolutions régionales et cantonales, que ce soit sur l'urbanisation, les transports, le social, le scolaire, la sécurité, l'élimination des déchets, la gestion forestière, l'évolution de la péréquation, etc.

Administration et bourse

Composition du Greffe municipal :

- Madame Florence Minini, Secrétaire municipale, 70%, jusqu'au 31 octobre 2022
- Madame Elisabeth Jordan, Secrétaire municipale ad intérim jusqu'au 15 janvier 2023
- Madame Céline Di Biase, Préposée au Contrôle des habitants et Secrétaire adjointe 60%.
- Madame May-Rose Recouso, Boursière 60%.

Cette année, la Secrétaire municipale Florence Minini a fait valoir son droit à une retraite anticipée après plus de 32 ans de loyaux services d'abord à la Commune de Goumoens-la-Ville puis dans la Commune fusionnée de Goumoëns. Les Syndics et les Municipaux, passés et actuels, se joignent ici pour la remercier pour son soutien indéfectible à leurs tâches de milice. Sa remplaçante, Madame Sylvie Grognuz est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2023 et rejoint ainsi Mesdames Di Biase et Recouso à l'administration communale.

Les activités demeurent intenses pour le personnel administratif. Les adaptations imposées par, entre autres, les services de l'Etat, obligent nos Secrétaires et Boursière de se maintenir constamment à niveau même si la surcharge de travail ne leur permet pas de suivre toutes les formations continues auxquelles elles sont invitées à participer.

Notre Boursière, Madame May-Rose Recouso, a passé le cap des 10 ans d'ancienneté au 1^{er} septembre 2022 avec les félicitations de la Municipalité. La Commune de Goumoëns fonctionne en tant que commune boursière de la Paroisse du Talent. C'est à ce titre que la Municipalité a demandé à Madame Recouso, en plus de son travail de boursière, d'établir les comptes de la Paroisse et de procéder à la répartition des charges entre les Communes membres de la Paroisse du Talent. Le prochain défi pour la bourse de Goumoëns est le passage de la comptabilité actuelle au nouveau plan comptable MCH2. Ce modèle de plan comptable harmonisé de deuxième génération a été édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Il a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des

comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comportera un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. La Commune a choisi de faire le passage en 2025.

On enregistre toujours une bonne collaboration entre le Greffe municipal et la Préfecture tout comme les relations avec les services auxquels nous sommes rattachés, par exemple le STI (Service Technique Intercommunal Echallens), l'AAS (Agence d'Assurances Sociales Echallens), le secrétariat de l'ASIRE ou encore les services de conseils juridiques de l'UCV.

Enfin, la Municipalité profite de ces lignes pour adresser ses plus vifs remerciements aux personnes qui ont œuvré au sein de notre Administration tout en relevant leur conscience professionnelle, leur flexibilité dans l'organisation des tâches et des horaires ainsi que pour leur bonne humeur.

Voirie

Composition de l'équipe des employés communaux :

- Monsieur Jean-René Romanens, employé communal à 100%.
- Monsieur Sébastien Perey, employé communal à 100%.
- Depuis l'automne 2021, un auxiliaire de voirie au tarif horaire.

Le Municipal en charge, Monsieur Michel Vuerchoz, privilégie les contacts réguliers avec nos deux collaborateurs lors de séances d'échanges hebdomadaires. Celles-ci assurent le maintien d'une bonne collaboration entre les divers acteurs tant de l'Administration que les membres de l'Exécutif.

Hommes à tout faire de la Commune, ils contribuent largement au fonctionnement pratique de nombreux dicastères, dont particulièrement celui de l'épuration des eaux en s'occupant des deux stations d'épuration de la Commune : celle de Goumoëns-le-Jux et celle appartenant au SIEGEO. Leur volonté de bien faire est parfois mise à forte contribution quand il leur est demandé de faire tout en même temps. Nous les remercions pour la bonne organisation du service et leur sens de l'initiative personnelle, qualités qui sont appréciables dans ce genre d'activité.

La Municipalité a profité cette année, avec leur aide, de refaire le travail de spécification du cahier des tâches du personnel de voirie sur le territoire communal, cela en préparation du futur départ à la retraite de Monsieur Romanens.

Préavis municipaux soumis au Conseil communal

Séance du Conseil communal du 31 mars 2022

Préavis n° 01/2022, relatif :

à une demande de crédit pour les mesures d'aménagement de sécurité du centre du village et arrêts de bus LHand

Lors de la construction du nouveau collège, diverses mesures provisoires de circulation avaient été prises en accord avec la DGMR.

Le préavis présente la demande de crédit nécessaire pour terminer ces travaux d'aménagement et en particulier la mise en place de modérateurs de trafic à l'entrée du village sur la route de Penthéréaz.

Le préavis est accepté avec 22 voix pour, 3 avis contraires et 3 abstentions.



Modérateurs de trafic route de Penthéréaz

* * *

Préavis n° 02/2022, relatif

à une demande d'autorisation au Conseil communal de Goumoëns pour l'aliénation de la parcelle RF n° 24 et du bâtiment ECA n° 102 (ancien abattoir communal de Goumoëns-la-Ville)

L'ancien abattoir de Goumoëns-la-Ville, sis au numéro 2 de la ruelle du Pré de la Caille, a été construit dans les années 1820. Il a tout d'abord accueilli une forge ainsi qu'un pressoir. Selon les renseignements obtenus, dans les années 1920, un abattoir communal a été créé, puis à la fin des années 1960, la toiture a été refaite.

Une partie du local est actuellement utilisée par le comité de la Fête du taillé pour l'entreposage de leur matériel. Une autre partie est louée à la société de Jeunesse. L'acceptation du préavis permet de laisser une complète latitude à la Municipalité pour envisager le futur de ce bâtiment et de sa parcelle.

Le préavis municipal n° 02/2021 est accepté avec 15 oui, 4 avis contraires et 10 abstentions.

Séance du Conseil communal du 27 Juin 2022

Préavis n° 03/2022, relatif au:

Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

La récente construction du complexe scolaire de Goumoens-la-Ville et le développement démographique considérable de la Commune de Goumoëns ces dernières années ont un impact indéniable sur la disponibilité en places de stationnement sur le territoire communal. Face à une surface de stationnement non-extensible, la Municipalité souhaite réglementer le stationnement sur son territoire, en offrant notamment la possibilité aux habitants, mais aussi à d'autres catégories d'usagers (entreprises, visiteurs, etc.) d'obtenir une autorisation leur permettant de stationner à l'intérieur d'un périmètre clairement défini pour une durée prolongée et un montant choisi (macaron).

Le préavis municipal n° 03/2021 est accepté avec 1 abstention.

* * *

Préavis n° 04/2022, relatif :

A une demande de crédit pour l'achat d'un tracteur pour le service de voirie

La voirie dispose actuellement d'un tracteur John Deere modèle 2001 acquis d'occasion en 2007. Ce dernier est très largement utilisé dans de nombreuses missions. Il comptabilise 6'150 heures de fonctionnement à ce jour, pour une utilisation moyenne annuelle de 300 heures. Au vu des frais de réparation toujours plus fréquents, il devient nécessaire de changer cet outil de travail.

Le préavis municipal n° 04/2021 est accepté à l'unanimité.



Les employés de voirie devant leur nouvel outil de travail au début du printemps 2023

Préavis n° 05/2022, relatif

Aux comptes 2021

Avec des amortissements extraordinaires à hauteur de Fr. 259'950.65, le résultat de l'exercice 2021 boucle avec un excédent inattendu de revenus de Fr. 67'894.67 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 259'394.00.

Le préavis municipal no 05/2022 relatif aux comptes 2021 est accepté à l'unanimité.

* * *

Séance du Conseil communal du 13 octobre 2022

Préavis n° 06/2022, relatif :

A l'arrêté d'imposition 2022,

Sans changement de taux par rapport à l'année en cours, celui-ci est accepté avec une abstention, soit avec un taux de 75.5% pour

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt à la source
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

* * *

Séance du Conseil communal du 8 décembre 2022

Préavis n° 07/2022, relatif :

Au budget 2023,

Le budget de fonctionnement pour l'année 2023 présente un total de charges de Frs 5'359'319.00 et un total de produits de Frs 5'081'383.00, laissant ainsi apparaître un excédent de charges de Frs 277'936.00.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le budget présenté pour l'année 2023.

Comptes 2022

Boucllement 2022

Le budget pour l'année 2022 présenté au Conseil communal le 9 décembre 2021 prévoyait un excédent de charges de Frs 75'070.00. Le boucllement des comptes de l'exercice 2022 conclut avec un excédent de revenus inattendu de Frs 42'117.03 après des amortissements extraordinaires et attribution à des fonds de réserve à hauteur de Frs 231'296.85, ainsi qu'une provision de Frs 90'000.00 pour la contribution au fonds de péréquation. En raison de l'exercice encore bénéficiaire, le fond COVID-19 constitué en 2019 reste en compte pour une utilisation éventuelle en compensation de diminution de rentrées fiscales en 2023.

Analyse des comptes

Vous trouverez en annexe (I) à ce rapport une impression des comptes administratifs et bilan 2022 en format standard officiel de la bourse et contrôlés par la fiduciaire.

La Municipalité a choisi de présenter, en annexe (II), une analyse des comptes 2022 dans un tableau qui présente les comptes sur trois années, ainsi que quatre colonnes supplémentaires. Elles présentent le calcul des variations entre les valeurs de budget et les valeurs des comptes définitifs de l'année 2022. Parmi ces quatre colonnes, deux présentent les variations de charges en chiffres verts dans la colonne « Réduction de charges », et chiffres rouges dans la colonne « Augmentation de charges ». Les deux colonnes suivantes présentent les variations de revenu en chiffres verts pour des « Gains de revenus » et des chiffres rouges pour les « Diminutions de revenus ».

Ces comptes personnalisés contiennent de surcroît des lignes en surbrillance de quatre différentes couleurs.

La couleur rose indique les charges ou produits considérés par la Municipalité comme "imposés", c'est à dire sur lesquels elle n'a pas ou peu d'influence. En effet, l'affiliation à des services ou associations intercommunales impose à la Commune de partager proportionnellement une partie des budgets des dites associations. Chaque association présente leurs comptes à leur conseil intercommunal pour validation. La Municipalité tient à disposition les rapports des différentes associations auxquelles elle est affiliée.

La couleur orange représente les amortissements obligatoires des investissements faits par la Commune. **La couleur vert clair** marque les intérêts bancaires des dettes contractées pour les investissements. **La couleur bleue** enfin représente les recettes des différents impôts prélevés par la Commune.

Finalement, ces comptes personnalisés laissent apparaître dans les colonnes variations des mises en évidence par un cadre de **couleur verte**. Ces comptes font l'objet de commentaires plus loin dans ce rapport.

Situation financière au 31 décembre 2022

Montant des emprunts :

Comptes	Echéances	Taux	Solde Frs 01.01.2022	Solde Frs 31.12.2022
9220.0 Raiffeisen prêt hyp. Grande salle	14.02.2028 15.09.2024	1.49% 1.69%	800'000.00 550'000.00	800'000.00 446'000.00
9220.2 BCV Travaux rou- tiers Goumoens- la-Ville	01.10.2025 01.10.2027	0.75% 0.85%	350'000.00 610'000.00	250'000.00 610'000.00
9220.5 Raiffeisen prêt hy- pothécaire Pré de Cure	17.06.2025	1.30%	220'000.00	210'000.00
9220.6 Raiffeisen prêt hyp. appart. Eclagnens	28.10.2024	1.77%	230'350.00	224'250.00
9220.7 Prêt PostFinance achat parcelle Technique Laser	15.02.2028	1.06%	360'000.00	360'000.00
9221.5 CIP Retr. Pop. - Constr. collège, UAPE, abri PC	31.03.2023	0.00%	2'700'000.00	2'700'000.00
9221.6 CIP Retr. Pop. prêt. Grande salle	31.03.2023	0.00%	1'100'000.00	1'100'000.00
9221.7 Prêt LADE achat parcelle Technique Laser	03.12.2037	0.00%	180'000.00	168'750.00
Total			7'931'700.00	7'100'350.00

Cautionnement ASIRE au 31.12.2022 :	2'991'314.55
Total emprunt/cautionnement au 31.12.2022 :	9'860'314.55
Plafond endettement/cautionnement législature 2021/2026 :	13'044'000.00

Montant des liquidités

Etat au 31.12.2022

Caisse secrétariat			Frs	3'241.35
Total CCP Goumoëns			Frs	825'463.31
Raiffeisen CH38 8080 8003 1051 1618 1	Frs	102'878.81		
Raiffeisen CH91 8080 8009 4035 3814 2	Frs	133'160.10		
Raiffeisen CH57 8080 8009 8653 1317 1	Frs	125'261.45		
Total Raiffeisen			Frs	361'300.36
Eclagnens BCV S 0592.20.20	Frs	469'829.40		
Crédit courant BCV L 0999.69.68		342'370.93		
Total BCV			Frs	812'200.33
Total des liquidités au 31 décembre 2021			Frs	2'276'768.11
BCV dépôt des titres Performance nette du portefeuille du 31.12.2021 au 31.12.2022 : -12,13%	Frs	1'050'951.00		

Nous précisons ici que les montants des titres déposés à la BCV sont inscrits dans le bilan à la valeur d'émission ou d'achat, alors que les montants annoncés par la BCV dans son relevé annuel pour ces mêmes titres sont calculés à la valeur du marché au 31.12.2022.

Commentaires des variations budgétaires notables

Têtes de chapitres, par ordre administratif

Ci-dessous, les montants totalisés des huit chapitres des comptes de fonctionnement par ordre administratif, séparés au niveau des charges et des produits. Les variations relatives au budget sont en couleur rouge et verte.

	Charges		Charges	
	Comptes 2022	Budget 2022	Réduction	Augmentation
1 Administration générale	821'323.79	822'118.50	794.71	
2 Finances	991'232.24	774'802.00		216'430.24
3 Domaines et bâtiments	1'014'733.90	776'936.00		237'797.90
4 Travaux	564'167.97	619'265.00	55'097.03	
5 Instruct. publ. et cultes	744'088.40	771'615.00	27'526.60	
6 Police	191'818.15	185'475.00		6'343.15
7 Sécurité sociale	929'706.47	1'063'971.00	134'264.53	
8 Services industriels	194'533.70	184'500.00		10'033.70
	5'451'604.62	5'198'682.50	217'682.87	470'604.99

	Revenus		Revenus	
	Comptes 2021	Budget 2021	Gain	Diminution
1 Administration générale	279'180.95	262'750.00	16'430.95	
2 Finances	4'104'386.54	3'760'464.00	343'922.54	
3 Domaines et bâtiments	675'305.98	678'048.50		2'742.52
4 Travaux	222'375.08	217'650.00	4'725.08	
5 Instruct. publ. et cultes	13'507.90	16'500.00		2'992.10
6 Police	2'569.45	3'700.00		1'130.55
7 Sécurité sociale	1'862.05	0.00	1'862.05	
8 Services industriels	194'533.70	184'500.00	10'033.70	
	5'493'721.65	5'123'612.50	376'974.32	6'865.17

Différence budgétaire nette des têtes de chapitres

1 Administration générale :

Frs 17'225.66

Au niveau des charges, les diverses réductions compensent l'augmentation d'honoraires et prestations de services du bureau d'urbanisme en charge de la modification du plan d'affectation communal. Pour les revenus, les gains sont à voir dans les émoluments du contrôle des habitants, un supplément dans la police des constructions dû à deux gros dossiers

2 Finances : Frs 127'492.30

Ce montant qui tient compte d'une provision de Frs 90'000.00 pour la péréquation représente un vrai apport de liquidités pour la commune.

3 Domaines et bâtiments : Frs -240'540.42

En enlevant les amortissements extraordinaires et les attributions aux fonds de réserve pour les travaux dans la Maison de Commune et de l'UAPE pour un total de 231'296.85, le chapitre termine avec une augmentation des charges de Frs 9'243.57 par rapport au budget.

4 Travaux : Frs 59'822.11

Cette diminution de charges dans ce chapitre s'explique principalement par les points suivants. Dans les achats relatifs à l'électricité, l'acquisition et l'installation du candélabre prévu à la Tuilière en relation avec les travaux de la RC 299 a été reportée au prochain début des travaux routiers. Les sommes des charges du poste *Ordures ménagères, décharge et centre de tri* sont plus basses que prévues et les revenus légèrement plus élevés. Enfin, les charges attribuées au SIEGEO et à l'ASET ont été inférieures dans les décomptes finaux de ces deux associations.

5 Instruction publique et culte : Frs 24'534.50

Réduction des charges prévues, essentiellement dans les chiffres de l'ASIRE et aussi dans le fait que cette association a repris en 2022 à sa charge les frais de la caravane dentaire.

6 Police : Frs -7'473.70

La différence est principalement due à la facture cantonale pour la réforme policière

7 Sécurité sociale : Frs 136'126.58

Les comptes définitifs 2022 de participation à la cohésion sociale inférieurs de 6.88% et la prévision très pessimiste mais non concrétisée de l'EFAJE amènent à cette différence de près de 12.8% avec les charges du budget de la sécurité sociale.

Total des différences Frs 117'187.03

Ce total des différences de Frs 117'187.03 représente bien l'écart absolu entre les Frs - 75'070.00 du déficit budgétaire et le résultat positif de Frs 42'117.03 des comptes définitifs de 2022.

Comptes de fonctionnement

1 Administration générale

11.305.0 Assurances maladies & accidents

Ce compte bénéficie d'une ristourne de Frs 5'533.40 représentée par la participation aux excédents du contrat avec la Vaudoise assurance calculée tous les cinq ans.

11.315.0 Entretien d'objets mobiliers, parc informatique et installations techniques

Le réseau et matériel informatique n'ont pas connu de pannes nécessitant leur réparation ou remplacement. Ce montant est inscrit au budget en cas de remplacement indispensable.

11.318.0 Honoraires et prestations de service

Cette augmentation de charges de Frs 23'205.42, s'explique entre autres, par la comptabilisation de la facture pour la présentation du Plan d'Affectation Communal (PACOM) pour rapport préalable au canton et des travaux de corrections nécessaires avant de soumettre le plan à l'enquête publique au printemps 2023.

11.431.3 Police des constructions

Le montant plus élevé résulte en partie des taxes prélevées lors du début des deux derniers gros chantiers de constructions d'habitations dans la zone village A de Goumoens-la-Ville.

21 Impôts

21.400.1 Impôt sur les personnes physiques, revenu

Le revenu des impôts en 2022 est resté dans la tendance de 2021 en étant plus proche des Frs 2'500'000 que de l'estimation budgétaire à Frs 2'350'000. Le secret fiscal complique la recherche de l'origine précise cette augmentation mais parmi les multiples raisons, on peut indiquer le paiement d'arriérés d'impôts, augmentation de revenus extraordinaires de résidents antérieurs ou encore l'arrivée de tous types de nouveaux contribuables au sein de la commune.

Au vu du résultat positif du chapitre 21 "Impôts" et globalement des comptes de l'année 2022, la Municipalité a choisi de garder en réserve la provision COVID de Frs 80'000.00 constituée en 2019.

21.404.0 Droits de mutation et 21.441.0, Part recettes cantonales, gains immobiliers

Les opérations immobilières réalisées en 2022 en relation avec les derniers chantiers de constructions dans le village expliquent les résultats positifs de ces deux comptes. Il faut toutefois modérer ce résultat issu d'impôt conjoncturel sachant que selon l'art. 3 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC), le système prévoit un prélèvement de 50% des revenus liés aux droits de mutation, aux impôts sur les gains

immobiliers et aux impôts sur les successions et donations. La provision relative à ce prélèvement est déjà intégrée dans les comptes de 2022.

22 Service financier

22.352.0, 22.352.2, 22.452.0 : Péréquation

Cette année, en rapport aux chiffres cantonaux annoncés pour le budget 2022, la charge pour le fonds d'alimentation (*compte 22.352.0*) est plus haute de Frs 93'138.00 et le retour de péréquation en revenu (*compte 22.452.0*) est inférieur de Frs 9'125.00. Ces deux adaptations amènent une correction en défaveur de la Commune de Frs 102'263.00. La provision de Frs 60'000.00 constituée en 2021 comble une partie de cette correction. C'est la raison de la provision spéciale de Frs 150'000.00 portée au compte 22.352.2.

35 Bâtiments communaux

350 Maison de Commune Goumoens-la-Ville

350.332.3 Amort sup. Maison de commune - préavis 04/2020 - toutes archives et travaux y relatifs

Le choix a été fait d'amortir en une fois le montant d'investissement relatif aux archives communales.

350.380.0 Attribution fonds de réserve

Le dernier entretien de la façade de la Maison de Commune à Goumoens-la-Ville date de 1992. Des remontées d'humidité au bas des murs extérieurs et des fissures dans le crépi des façades indiquent qu'un entretien devra être programmé prochainement. Les fenêtres de l'ensemble du bâtiment nécessitent aussi d'être changées. Un montant de Frs 100'000.00 vient s'ajouter aux Frs 80'000.00 de 2021 déjà attribués physiquement pour ces travaux futurs.

351 UAPE - Ancien collège

351.380.0 : Attribution fonds de réserve

En 2020, lors des transformations du bâtiment pour la création de l'UAPE, il avait été choisi de reporter les travaux d'isolation périphérique de deux ou trois ans pour garder la maîtrise du plafond d'endettement. La Municipalité choisit cette année en fonction de ses moyens, d'affecter physiquement Frs 60'000.00 supplémentaires au Frs 120'000.00 déjà attribués physiquement en 2021 pour ces travaux futurs.

352 Grande salle

352.427 : Locations "Grande Salle", salle du foyer et salle des sociétés

Avec un revenu de Frs 14'716.70 supérieur de 7'216.70 au budget, on constate que l'impact de la pandémie COVID-19 sur les locations s'est nettement estompé. La Commune a enregistré pour la salle du Battoir 17 locations pour l'année 2022 contre 17 en 2019 (travaux collège) et 25 en 2018 (année "normale"). Nous avons aussi enregistré 5 locations sup-

plémentaires au 7 de 2021 pour la salle du foyer, les 7 locations de la salle des sociétés sont restées au même niveau que 2021.

354 Eglise

354.332.0 Amort. Suppl. Eglise travaux réfection façade Sud-Ouest et menus travaux - Préavis 01/2019

Le choix a été fait d'amortir en une fois avec Frs 26'296.85 le montant d'investissement relatif à ces travaux de réfections.

359 Salle polyvalente-parking-abri PC-collège ASIRE

359.380.0 : Attribution fonds de réserve

D'un commun accord avec les représentants de l'ASIRE au sein de la PPE du Collège des Craux, il a été décidé de créer un fond de rénovation et entretien pour le bâtiment du nouveau collège.

43 Routes

43.312.0 : Achat et consommation d'électricité - GLV

Ce compte, qui comprend aussi les achats de matériel d'éclairage public, prévoyait des travaux de déplacement d'un candélabre près de l'arrêt de bus de la Tuilière, en relation avec les travaux de réfection de la Route Cantonale RC 299. Les travaux ayant été reportés, la dépense n'a pas été faite.

462 Réseau d'égouts

462.318.3 : ASET - Honoraires et prestations de service

Les sommes prévues par l'association dans la continuation de son projet n'ont pas été dépensées en 2022. Le montant a été restitué aux communes membres, respectivement déduit des acomptes 2023.

5 Instruction publique et cultes

50 Administration des écoles

50.352.0, 50.366.0 Participation ASIRE et Transport élèves

Les excédents de contributions des Communes aux comptes 2022 de l'ASIRE sont restitués au prorata de leur participation. La Municipalité tient à disposition des membres du Conseil communal qui le désirent les comptes 2022 de l'ASIRE ainsi que les rapports de gestion qui renseignent sur les résultats de l'Association. Les comptes définitifs 2022 ont été présentés au Conseil intercommunal pour adoption lors de sa séance du 25 avril 2023.

56.365.0 Participation pour soins dentaires

Suite à la validation du Conseil intercommunal de l'ASIRE, le service dentaire scolaire a été repris au 1^{er} juillet 2021. Cette reprise implique que les prestations de ce service sont désormais sous la responsabilité de l'ASIRE et comprises dans la quote-part demandée aux communes.

72 Prévoyance sociale

72.352.0 : Participation EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros de Vaud et Environ)

Le coût à l'habitant reste à CHF 8.50 pour l'année 2022, soit inchangé depuis 2019.

Accueil familial de jour : Au budget 2022 pour Goumoëns, l'association avait estimé une consommation de 19'329 heures et finalement les heures consommées par les familles se sont comptées à 20'210 heures. Si ce nombre d'heures d'accueil est plus élevé que prévu à Goumoëns, il n'en est pas de même au niveau de l'association. En effet, au regard des comptes consolidés de l'EFAJE, on remarque que l'ensemble des heures d'accueil en 2022 est en baisse par rapport à 2021, lié principalement à la baisse du nombre d'accueillantes. La subvention de la FAJE versée à l'association, en lien avec le nombre d'heures d'accueil effectuées sur l'année, baisse en proportion. Facteur péjorant supplémentaire, la part des parents, calculée sur leurs revenus, diminue également en 2022. C'est donc aux communes qu'il incombe de compenser la différence. La part de l'heure d'accueil, facturée aux communes, passe ainsi de Frs 3,46 en 2021 à Frs 4.472244 en 2022, soit une augmentation de 29%. Cela se traduit dans les comptes par une charge supplémentaire de Frs 21'572.82 pour ce type d'accueil.

Accueil collectif préscolaire : le coût de l'heure passe de Frs 6.03 (budget) à Frs 5.16015 au final. Au budget 2022 et pour Goumoëns, l'association avait estimé une consommation de 15'750 heures et finalement les heures consommées par les familles se sont comptées à 8'658 heures. La diminution de charges sur l'accueil collectif préscolaire se monte à Frs 50'295.91

Accueil parascolaire : le coût de l'heure passe de Frs 7.23 (budget) à Frs 4.92 au final. Cette différence peut être mise en lien avec les subventions diverses reçues de la FAJE et de l'OFAS, avec les aides au démarrage, de même qu'avec la baisse des charges de personnel et la dissolution de réserves, tous éléments qui ne peuvent être prévus dans les budgets de l'EFAJE. Au budget 2022 pour Goumoëns, l'association avait estimé une consommation de 28'822 heures et finalement les heures consommées par les familles ont totalisé 30'306 heures. La diminution de charges sur l'accueil collectif préscolaire se monte à Frs 59'277.54.

L'addition de ces différences amène à une diminution de charges globales de Frs 88'000.65. Les rapports très complets de l'EFAJE sont à disposition au Greffe municipal pour les conseillères/ers intéressé(e)s. Ci-après, un extrait des informations disponibles dans les rapports 2022 de l'EFAJE.

Nombre d'enfants accueillis à fin 2022	93			
--	----	--	--	--

Le détail des factures finales EFAJE se décompose comme suit :	Tarifs Budget 2022	Habitants et Nbre heures supposés pour 2022	Coûts à l'habitant et tarifs définitifs 2022	Habitants et Nbre heures 2022 Cpte définitif
Administration générale :	8.50 Frs/hab	1'153 Hab	8.50 Frs/hab	1'153 Hab
Accueil familial de jour :	3.56 Frs/h	19'329 h	4.47224 Frs/h	20'210 h
Accueil préscolaire :	6.03 Frs/h	15'750h	5.16015 Frs/h	8'658 h
Accueil parascolaire :	7.23 Frs/h	28'822 h	4.920 Frs/h	30'306 h
Total Frs		381'697.30		293'966.67

81 Service des eaux

81.381.0 : Attribution aux réserves

Par principe, le résultat de ce chapitre ne peut pas être bénéficiaire. Il doit rester équilibré ou au pire peut être déficitaire. Dans le cas présent, l'excédent de recettes de Frs 3'245.40 a été versé dans le fond de réserve approprié.

Conclusions

La Municipalité ne désire pas s'étendre plus avant sur les variations constatées dans les autres comptes, mais répondra volontiers, avec l'aide de la Boursière si besoin, aux questions éventuelles que le Conseil communal pourrait lui poser lors de la séance de présentation du présent préavis.

Commune de Goumoëns

Préavis municipal n° 04/2023 relatif aux comptes 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (état au 01.07.2013), art. 93c, qui stipule que « *le rapport de la Municipalité sur la gestion, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, sont remis au Conseil Général ou Communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen d'une commission* »;
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale et de droits politiques dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19, art. 2 à 5;
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 (état au 01.07.2006) sur la comptabilité des Communes;
- du règlement du Conseil communal de Goumoëns du 29 septembre 2011, art. 94 et suivants;

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de la Bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2022, accompagnés d'un rapport. La Municipalité est à disposition de la Commission de gestion et du Conseil communal pour fournir tous renseignements complémentaires.

Les comptes communaux 2022 ont été révisés et approuvés par le cabinet de révision DFG Fiduciaire SA à Echallens.

Conclusions

Le rapport de gestion, ainsi délibéré, a été adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 12 juin 2023.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Goumoëns vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Goumoëns :

- Vu le préavis municipal n° 04/2023 et ses annexes;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE :

D'accepter les comptes 2022 tels que présentés avec un excédent de produits de Frs 42'117.03.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Philippe Jamain



La Secrétaire :



Sylvie Grognuz